

FICHE PROJET N°5 :

LA SIGNALÉTIQUE

1.1 DESCRIPTION DU PROJET

La présente fiche correspond à un souhait communal de rendre plus lisible le territoire du schéma directeur. Cette thématique a déjà été abordée dans le cadre d'une étude menée par le bureau d'études TRACES, mais qui n'a pas été finalisée. Concrètement, il s'agissait d'établir un état des lieux de la question de la signalétique sur la commune, afin d'évaluer son efficacité dans sa fonction d'orientation des usagers du territoire, mais aussi de proposer une ligne graphique commune à l'ensemble du mobilier relatif à cette signalétique.

Dans le cadre du schéma directeur, nous ne reviendrons pas sur les conclusions de l'étude menée par TRACES qui, à notre sens, sont engrangées. On s'attachera donc davantage dans ce cadre à formuler des recommandations relatives à l'intégration paysagère de la signalétique sur le territoire du schéma directeur, notamment au regard de la fonction commerciale. L'état des lieux se focalisera donc à la fois sur cette thématique et sur la signalétique fonctionnelle dans l'ensemble du périmètre du schéma directeur.

1.2 CONTEXTE ET OBJECTIFS

L'intégration paysagère de la signalétique notamment dans les environnements urbains, constitue un élément important de l'aménagement de l'espace public.

Dans le cas précis de Tubize, cette question doit être envisagée par rapport aux efforts communaux menés en termes de valorisation de son espace public en son cœur de ville. Les enseignes, publicités et panneaux directionnels sont en effet fortement présents en centre ville, et ces éléments interviennent de manière importante dans la perception de l'espace public et sa qualité paysagère. Dans le même temps, la signalétique fonctionnelle apporte une information adéquate sur les diverses fonctions présentes en ville et permet d'optimiser l'usage des espaces publics : localisation des parkings, des services, des espaces verts... et itinéraires les plus adéquats pour les rejoindre.

L'objectif est donc de formuler des recommandations qui permettront d'appuyer le renouvellement paysager du centre et l'amélioration de son cadre de vie, tout en facilitant la lecture et l'usage de la ville.

1.3 ETAT DES LIEUX

Parmi les aspects de signalétique, il faut distinguer la signalétique liée aux activités commerciales qui constitue une grande partie de l'information visuelle en centre ville et celle liée à l'usage fonctionnel du territoire (indication des points d'intérêt, balisage des cheminements piétons, ...)

1.3.1 LA SIGNALÉTIQUE LIÉE AUX ACTIVITÉS COMMERCANTES

Au sein du centre ville, et plus particulièrement le long des artères commerçantes, l'information liée à l'activité commerciale monopolise fortement la perception visuelle des lieux. La multiplication des objets de signalétique, des couleurs, des polices de caractère et d'informations lumineuses, tend à créer une saturation visuelle, qui affaiblit la qualité paysagère de l'ensemble et la lisibilité de l'offre commerciale.

Il y a lieu donc à la fois de travailler, sur une signalétique qui permette de valoriser individuellement les commerces, mais aussi sur une signalétique globale permettant de créer un fil conducteur et une cohérence dans la perception que l'on peut avoir de l'ensemble commerçant.



Figure 1 : RN6, facade commerciale de faible qualité à restructurer



Figure 2 : RN6, ensemble commercial sans lisibilité globale

1.3.2 LA SIGNALÉTIQUE LIÉE À L'USAGE FONCTIONNEL DU TERRITOIRE

Au sein de la commune, la signalétique fonctionnelle ne fait pas l'objet d'une ligne graphique particulière. Les panneaux directionnels sont le plus souvent accumulés et reprennent les couleurs spécifiques de l'enseigne sans mise en cohérence particulière des panneaux et de leur support les uns avec les autres. La mise en place de supports communs intégrant une ligne graphique cohérente à l'ensemble de la commune permettrait d'améliorer la qualité de la fonction signalétique mais aussi de favoriser son intégration par rapport au cadre bâti et non bâti.

Le balisage des sentiers est réalisé à partir de poteaux en bois qui jalonnent les circuits de randonnées. Il s'agit d'un balisage simple et communément utilisé, sans personnalisation particulière par rapport à la commune de Tubize ou par rapport au circuit en particulier. La mise en place de logos ou de signalisation spécifique permettrait de personnaliser les circuits de randonnées et leur offrir une meilleure lisibilité dans le territoire.



1.4 L'INTÉGRATION PAYSAGÈRE DES ENSEIGNES : REPÈRES ET RECOMMANDATIONS

1.4.1 POINTS DE REPÈRES : LES DIFFÉRENTES TYPOLOGIES D'ENSEIGNES

Les enseignes bandeaux

Les enseignes bandeaux sont des dispositifs installés sur ou en parallèle du mur de façade, qui servent généralement à signifier le nom ou l'activité du commerce ou service.



Les enseignes drapeaux et les oriflammes

Les enseignes drapeaux sont des dispositifs implantés en perpendiculaire de la façade.

Ils se distinguent des oriflammes par le fait que les oriflammes sont réalisées en toile ou en tissus, alors que les enseignes drapeaux sont en matière rigide.



Les enseignes sur mât ou totems



Les enseignes sur mât ou totems sont désolidarisées de la façade et généralement ancrés au sol. Les enseignes sur mât sont installées sur des poteaux, alors que les totems sont réalisés en structure rigide.



Les pré-enseignes

Les pré-enseignes sont des éléments qui permettent de signaler l'accès à un commerce ou un service. Dans l'exemple, ces signalisations sont structurées autour d'une signalétique commune et compacte à plusieurs commerces; mais la plupart du temps, il s'agit de panneaux publicitaires disposés de manière anarchique sur l'espace public.



1.4.2 RECOMMANDATIONS : LES BONNES PRATIQUES

Limiter et structurer les informations visuelles



La surcharge d'informations visuelles s'opère généralement à partir de la volonté individuelle des commerces de renforcer leur visibilité depuis l'espace public. Elle aboutit la plupart du temps à la mise en place d'une multitude d'enseignes qui rivalisent en nombre, en format, en teinte voire en dispositifs lumineux et qui nuisent à la lisibilité et la qualité des espaces publics.

Il est important pour la commune de pouvoir encadrer cela, grâce à certaines règles qui permettront de mieux limiter et structurer l'information visuelle.

Le nombre d'enseignes

- > Limiter le nombre d'enseignes en bandeaux et en drapeaux.



Figure 3 : Règlement de publicité, enseignes et pré-enseignes, Les cahiers du commerce et de l'artisanat, Mairie de Toulouse

L'installation des enseignes sur la façade

- > Respecter la trame parcellaire
- > Respecter le rythme des façades



Figure 4 : Charte des devantures commerciales, Ville de Dax

- > Positionner les enseignes en bandeaux au rez-de-chaussée et de manière à ce qu'elles ne débordent pas de la vitrine, sur les autres niveaux d'étages, ou sur les ouvrages adjacents (balcons, gardes corps, baies, etc.)
- > Positionner les enseignes en drapeaux de manière à ce qu'elles n'empiètent pas sur les baies, et les autres étages
- > Privilégier l'apposition d'enseignes drapeaux le plus près possible de l'enseigne bandeau et/ou de préférence à la limite séparative avec la façade adjacente



« Deux exemples de mauvaise insertion de la devanture dans la façade de l'immeuble. On voit que la limite de l'étage n'est pas respectée dans le croquis de gauche, tandis que celui de droite montre une devanture qui ne fait pas de distinction entre deux façades différentes. »

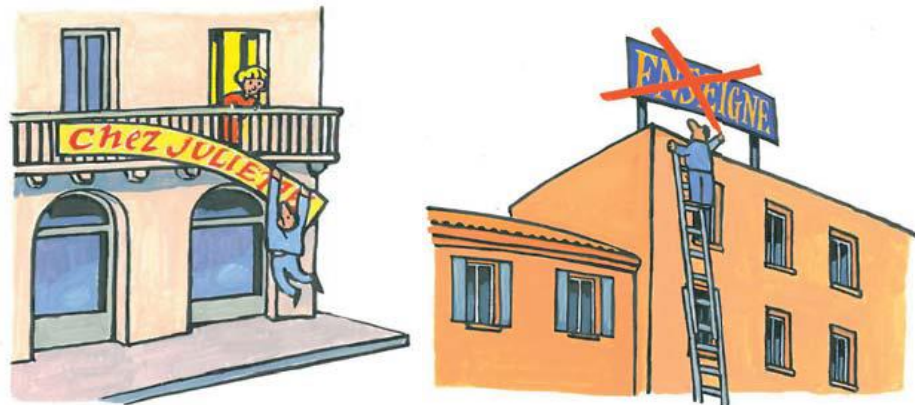


Figure 5 : Règlement de publicité, enseignes et pré-enseignes, Les cahiers du commerce et de l'artisanat, Mairie de Toulouse

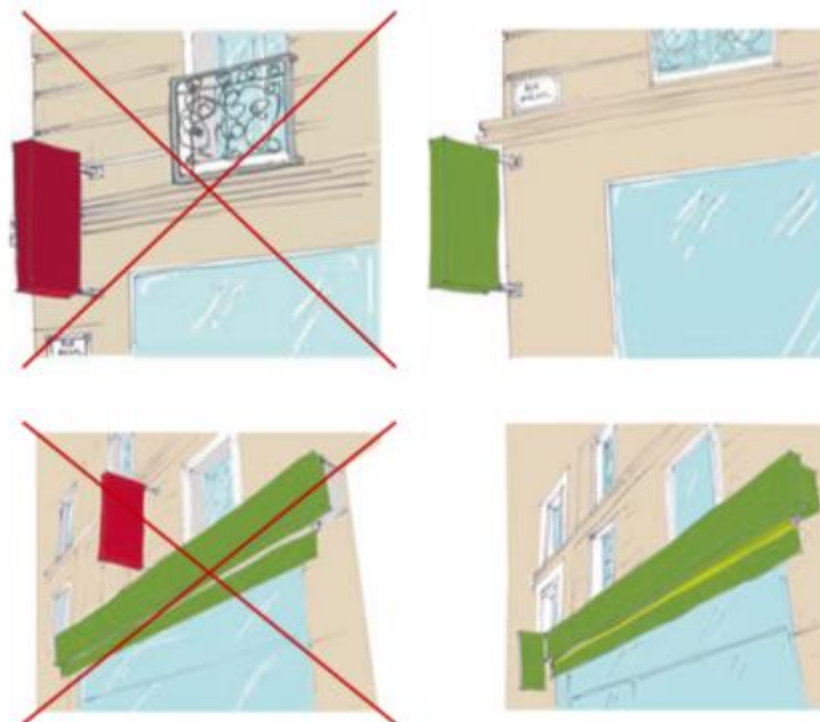


Figure 6 : Chartre des devantures et enseignes, Ville de Saint Ouen

L'usage des couleurs

- > Définir une palette chromatique pour l'ensemble du centre-ville (privilégier des couleurs sobres)
- > Travailler avec un nombre limité de teintes (2 à 3 par enseigne)
- > Veiller à l'harmonie des teintes avec la façade du bâtiment et les teintes des bâtiments et enseignes adjacentes



L'usage des typographies

- > Favoriser les typographies simples et une hauteur de police homogène
- > Viser des proportions harmonieuses entre la hauteur de la police la hauteur du support et la hauteur de la devanture commerciale :
 - on renseigne généralement que l'enseigne représente 1/5 de la hauteur de vitrine et maximum 80 cm de haut ;
 - les typographies en minuscules représentent 50% de la hauteur de l'enseigne.

- > Eviter la surcharge d'information sur l'enseigne : limiter à la raison sociale du commerce et/ou à la désignation de l'activité ou du produit vendu.
- > Limiter à deux typographies par enseigne.



L'éclairage des enseignes

- > Eviter les éclairages trop voyants et préférer des éclairages simples jouant sur les contrastes
- > Prohiber les éclairages clignotants ou défilants
- > Privilégier des systèmes d'éclairage intégrés ou discrets

Éclairage encastré Système à privilégier



Éclairage non encastré Etre vigilant à la qualité esthétique des spots



Rétroéclairage Système peu discret, à déconseiller



Eclairage à néons Lumière blafarde, voyante et faisant concurrence à l'éclairage public, à éviter



Enseigne lumineuse clignotante ou non Très voyant et généralement de faible qualité, à proscrire



L'installation de stores

Les stores et auvents sont des dispositifs mobiles souvent utilisés pour protéger de la pluie ou du soleil. Ils peuvent revêtir des profils variés. On privilégiera toutefois l'installation de store droit. La raison sociale du commerce ou la désignation son activité principale pourra être indiquée sur le lambrequin du store.



Les systèmes de fermeture

Les grilles de fermetures constituent des dispositifs visant à sécuriser les commerces la nuit tombée. L'usage de mailles larges est encouragé car elles permettent une perméabilité visuelle et évite l'apparition de rez-de-chaussée aveugle durant les heures de fermeture.



Les chevalets

Les chevalets sont des dispositifs mobiles généralement installés sur le trottoir à proximité du commerce. Leur rôle est d'indiquer des informations temporaires (menu, promotions, etc). Il est d'usage de limiter leur présence à un chevalet par commerce.



1.5 GESTION DE LA SIGNALÉTIQUE : REPÈRES ET RECOMMANDATIONS

1.5.1 POINTS DE REPÈRES : LES DIFFÉRENTES FONCTIONS DE LA SIGNALÉTIQUE

Signalétique indicative

La signalétique indicative a pour but de donner des informations pour guider les divers utilisateurs par rapport aux aspects fonctionnels du territoire d'étude.

- Ces indications peuvent être **directionnelles** : il s'agit alors de guider les usagers vers un lieu précis (la maison culturelle, l'office de tourisme, un parking relais etc.).
- Il peut s'agir d'un **balisage** pour indiquer un circuit ou un itinéraire (cheminement permettant de découvrir le territoire, promenade à but touristique, mais aussi itinéraire recommandé entre un parking et le centre, entre les différents nodules commerciaux...).
- Les panneaux peuvent donner des **informations complémentaires** quant à l'itinéraire à parcourir : longueur des cheminements en distance ou en temps de parcours, accès aisé ou non pour les PMR.

Si certaines de ces indications peuvent être spécifiques au territoire tubizien et à son « vocabulaire » signalétique, d'autres feront appel aux conventions communément admises, par exemple sur le plan technique ou au niveau de la circulation routière, largement compréhensibles par tout un chacun (ex. accès interdit).

Signalétique informative

La signalétique informative fournit des explications complémentaires aux divers utilisateurs du territoire. Elle peut prendre diverses formes.

- Des **panneaux explicatifs et didactiques** ou **des photographies** qui décrivent par exemple les particularités du territoire au travers de son histoire, de sa culture ;
- Des **panneaux cartographiques ou iconographiques** qui permettent de se positionner ou d'annoncer un point d'intérêt.

Signalétique identitaire

Autre rôle de la signalétique : renforcer l'identité d'un lieu. Pour ce faire, **les logos** sont de plus en plus souvent utilisés puisqu'ils permettent d'associer le territoire ou le lieu à une idée ou un concept.

L'identité du lieu peut également être renforcée par des **éléments de mobilier ou de signalétique** qui constituent des références implicites à l'histoire ou la culture d'un territoire. Ces éléments, qui peuvent être ludiques, constituent des points de repères, des indices de rappels de la thématique générale. Il ne s'agit pas de les multiplier, mais ils peuvent trouver place à des endroits emblématiques.

1.5.2 RECOMMANDATIONS

Les recommandations reprises ici, visent à présenter les aspects prioritaires à prendre en compte dans la gestion de la signalétique dans le centre ville de Tubize, de notre point de vue. Il ne s'agit donc pas d'une liste exhaustive des travaux de signalétique pouvant être mis en œuvre sur le territoire.

Un design identitaire

La mise en place d'une signalétique particulière à Tubize nécessite l'adoption d'un vocabulaire spécifique qui permette d'affirmer une identité pour l'ensemble du territoire et qui fasse sens au regard de l'histoire du territoire.

Les recommandations relatives à cette question dans les documents d'urbanisme existants (schéma de structure et règlement d'urbanisme) signalent l'intérêt de développer deux types de signalétiques, l'une liée à la ville même de Tubize, l'autre aux villages qui l'entourent dans la commune. Si ces recommandations peuvent être intéressantes en soi, il convient toutefois de s'en tenir à une déclinaison d'un vocabulaire commun qui permette de singulariser les villages tubiziens tout en affirmant leur appartenance à l'(id)entité communale.

Dès lors, si on opte pour une différenciation des matériaux liés au mobilier de signalétique (bois dans les villages, métal dans le centre ville de Tubize par exemple), il est important que les lignes graphiques et le design du mobilier de signalétique restent les mêmes sur l'ensemble du territoire.

Communiquer sur l'histoire et les spécificités du territoire

La préservation de l'identité tubizienne constitue un des enjeux relevés dans le cadre des tables rondes organisées avec les forces vives du territoire. Communiquer sur l'histoire et les spécificités du territoire, à travers une signalétique informative peut être un moyen de relayer une connaissance du territoire et ainsi participer à la construction d'une culture commune par rapport à ses spécificités et son histoire.

Faciliter l'usage fonctionnel du territoire

Il s'agit ici de l'objectif premier de la signalétique : indiquer et renseigner pour faciliter l'orientation au sein d'un territoire. Dans ce cadre, il faut toutefois éviter la surenchère d'informations et s'en tenir simplement aux lieux les plus importants à indiquer. Selon les priorités du territoire communal, on pourra donc réaliser un focus sur les lieux administratifs et culturels (maison communale, maison culturelle, office de tourisme, école, etc.), les lieux liés à l'organisation de la mobilité et des déplacements (la gare, les parkings relais, etc.) ou encore les lieux liés aux activités commerciales (enseignes, rues commerciales, etc.) ...

Baliser les réseaux de cheminements

La question des réseaux de cheminements doux constitue un aspect important du schéma directeur de Tubize. Pour en encourager l'usage, la mise en place d'une signalétique identitaire, voire ludique permettrait de baliser clairement ces parcours, ou éventuellement d'apporter certaines précisions pratiques (temps de parcours, difficulté, praticabilité etc).

Ces balisages doivent être réalisés à l'aide d'un signal répétitif et cohérent. Il peut s'agir d'un mot, d'un sigle (iconographie) ou d'un code couleur.

Différents modes de signalétiques pour le balisage



Figure 7 : Iconographique



Figure 7 : Codes couleurs



Figure 7 : Texte

Balisage à thème, balisage ludique



Figure 8 : Balisage ludique à thème (sentier du pré de la vache)

meublier du balisage



Figure 9 : Balisage au sol

Figure 9 : Bornes

Figure 9 : Signalétique directionnelle

1.6 TÂCHES À RÉALISER

La signalétique peut relever, en fonction de sa nature, du domaine privé ou du domaine public : les enseignes commerciales par exemple relèvent du domaine privé, alors que les panneaux d'indication relèvent plus ordinairement du domaine public.

Lorsque la signalétique touche le domaine public, l'autorité reste plus ou moins libre de pouvoir aménager ses espaces publics comme elle le juge opportun. Dès lors, la mise en place d'une étude signalétique suffira à lui permettre de concrétiser ce type de projet sur son territoire.

Dans le cas où cela touche le domaine privé, la marge de manœuvre est moins grande, et il s'agit davantage dans ce cas de concrétiser le projet à travers l'élaboration d'un règlement ou d'un guide sur les enseignes commerciales, assortis au besoin de primes à l'embellissement des façades. Afin de procéder à ce type de procédure, il est utile d'associer - dans le cadre de l'élaboration de ce type de document - les commerçants locaux, de manière à permettre l'émergence de solutions orientées par rapport à la réalité de terrain, mais aussi de sensibiliser les acteurs du commerce aux enjeux d'un renouvellement d'image pour l'appareil commercial tubizien.

1.7 RÉFÉRENCES D'AMÉNAGEMENTS SIMILAIRES



Figure 10 : Extrait de l'étude signalétique pour la ville de Nivelles



Figure 11 : Politique volontariste de gestion des enseignes commerciales, Mons Grand Rue